

Conditions Générales de Vente Jn-Hebergement

Veillez indiquer la formule
que vous avez choisie sur
notre site :

ARTICLE 0 : DEFINITIONS

Contrat : Ensemble des documents contractuels composé des présentes Conditions Générales de Vente, de la facture, du bon de commande figurant sur le site, ainsi que tous les autres documents faisant référence aux conditions générales et tous documents joints en annexe aux présentes et au bon de commande.

LE PRESTATAIRE : l'exécutant de l'offre de services, en l'occurrence la société **Jaguar Network**.

LE CLIENT: Personne, physique ou morale, signataire des Conditions Générales de Vente. Le CLIENT reconnaît par la signature des présentes pouvoir signer les Conditions Générales de Vente Jn-Hebergement. Si le CLIENT désigné est une personne morale dont le signataire aux présentes n'est pas mandataire social, ni habilité à, le signataire personne physique assumera à sa charge seule le contrat.

. **Logiciel d'administration** : Est une solution logicielle pour gérer les bandes Ftp, Http, Smtip directement sur le Web.

. **Supervision du Serveur** : Le système de supervision proactive et d'alerte sera en fonctionnement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sur l'ensemble des composants techniques : les serveurs dédiés, les équipements de routage, les différentes liaisons et la plate-forme applicative. Les machines serveurs feront l'objet de requêtes testant les serveurs http, Smtip, Ftp, et le matériel : la température des processeurs / des cartes mères, la tolérance aux pannes des disques durs / des alimentations.

. **Assistance Technique** : Elle s'effectue par mail. Tous les jours, et ce, même les jours fériés. Jaguar Network a 12 heures pour assister le client. Toute question en dehors de l'offre fera l'objet d'un devis spécifique, qui présentera les coûts et délais négociés.

. **Maintenance** : Elle concerne les composants de l'offre Jn-hebergement.

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE Jaguar Network

1.1 - Les présentes Conditions Générales de Vente de **Jaguar Network** sont applicables à toutes fournitures et prestations de l'offre Jn-Hebergement. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du CLIENT aux présentes Conditions Générales de Vente. Aucune condition particulière autre que celles de **Jaguar Network** ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de **Jaguar Network**, prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente. Toute clause contraire posée par LE CLIENT sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à **Jaguar Network**, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

1.2 - Aucune des clauses des présentes Conditions Générales de Vente, si elle est non appliquée, ne pourra être interprétée ou opposée comme valant renonciation par **Jaguar Network** à se prévaloir ultérieurement de la dite ou les desdites conditions.

ARTICLE 2 : OBJET

2.1 - Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles **Jaguar Network** s'engage vis à vis du CLIENT.

2.2 - Le Bon de Commande en ligne, et la facture, détaillent les différentes caractéristiques de la ou des offres choisies par LE CLIENT. Toute modification des options d'abonnement au service par LE CLIENT fera l'objet d'un avenant écrit (mail), et transmis à **Jaguar Network**.

2.3 - LE CLIENT reconnaît expressément que **Jaguar Network** ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, et à la réalisation du site Internet du CLIENT ou de ses outils informatiques de gestion et d'administration. LE CLIENT administre seul ses sites Internet notamment au moyen du logiciel d'administration, accessible par mot de passe .

2.4 Le présent contrat est souscrit pour la période commandée par le client à compter du 1er règlement relatif à la location de son espace web.

2.5 JAGUAR NETWORK se réserve le droit de refuser tout site qui ne respecterait pas les lois françaises et internationales. Les sites pour adulte ne sont pas autorisés dans l'hébergement mutualisé.

ARTICLE 3 : MOYENS

3.1 - La plate-forme serveur de **Jaguar Network** est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

3.2 - **Jaguar Network** fournit exclusivement au CLIENT un service composé de : un serveur privatif virtuel, un logiciel d'administration du serveur, la supervision du Serveur, l'Assistance Technique, la maintenance, la puissance informatique, cet ensemble étant décrit en ligne sur le site <http://www.jn-hebergement.com>. **Jaguar Network** met à la disposition du CLIENT une assistance technique par Email; l'adresse à utiliser pour l'Assistance Technique est : support@jn-hebergement.com

3.3 - **Jaguar Network** sauvegarde vos données au moins sur un deuxième disque. Cependant Jaguar Network ne peut être tenu responsable de la perte de donnée engendrée par la panne d'un des disques.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

4.1 - Les sites pirates (warez) ainsi que les sites pour adulte sont interdits. En cas de non-respect de cet engagement et selon la gravité des faits reprochés, **Jaguar Network** se réserve le droit d'interrompre le service sans préavis.

4.2 - **Jaguar Network** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. En conséquence, **Jaguar Network** s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sans qu'elle puisse le garantir pour autant compte tenu de la nature du réseau.

4.3 - En fonction du contenu et du besoin du client, en adéquation avec les offres de Jn-Hebergement, la Société Jaguar Network se réserve le droit d'affecter le client sur le réseau approprié.

4.4 - **Jaguar Network** garantit une disponibilité sur le réseau Internet de ses serveurs supérieure ou égale à 99.5 % de chaque période mensuelle, en dehors d'un temps de maintenance planifiée avec le client final suivant le paragraphe 6.1, et hors cas de force majeure. Au cas où la disponibilité D des serveurs est inférieure à celle précisée ci-dessous, le taux de pénalité suivant sera appliqué à la Redevance Mensuelle de la période de référence, hors options :

Disponibilité	Pénalités
D < 0,995	P= 5%
D < 0,980	P = 10 %
D < 0,975	P = 15 %
D < 0,970	P = 20 %
D < 0,950	P = 40 %
D < 0,900	P = 70 %
D < 0,850	P = 100 %

ARTICLE 5 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

LE CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de **Jaguar Network** toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE Jaguar Network

Jaguar Network s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et en l'état de l'art.

Jaguar Network s'engage à :

6.1 - Assurer l'accès au serveur 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, **Jaguar Network** se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. **Jaguar Network** informera alors auparavant, dans la mesure du possible, LE CLIENT dans un délai raisonnable en précisant la nature et de la durée de l'intervention, afin que LE CLIENT prenne ses dispositions.

6.2 - Intervenir rapidement en cas d'incident.

6.3 - Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils et veiller à la compétence de ses équipes en mettant en oeuvre une formation permanente pour son personnel.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DE Jaguar Network

7.1 - La responsabilité de **Jaguar Network** ne sera pas engagée dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application du fait du CLIENT et/ou non-respect des conseils donnés.
- mauvaise utilisation des terminaux par LE CLIENT ou par sa CLIENTELE.
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au CLIENT.

7.2 - **Jaguar Network** ne pourra être jugée responsable du non-respect par le CLIENT des règles, lois et obligations d'ordre public et de bonnes moeurs nationales et internationales.

7.3 - Du fait des caractéristiques de l'Internet, que LE CLIENT déclare parfaitement connaître, **Jaguar Network** ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers notamment les fichiers d'adresses mais aussi le son, le texte, les images, les éléments de forme, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit.
- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour LE CLIENT. **Jaguar Network** ne peut en effet être tenu responsable de cette gestion qui incombe au CLIENT.
- les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par **Jaguar Network**, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de CLIENTS (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels LE CLIENT sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre LE CLIENT par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

7.4 - Jaguar Network ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, **Jaguar Network** informe LE CLIENT que ses prestations sont dépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

7.5 - En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de **Jaguar Network**, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par LE CLIENT à **Jaguar Network** et/ou facturées au CLIENT par **Jaguar Network** et/ou au montant des sommes correspondant aux prix des formules de service à service à hébergeur et des options, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de **Jaguar Network** a été retenue.

7.6 - Jaguar Network s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au CLIENT, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

7.7 - Tout le personnel de **Jaguar Network** est engagé vis à vis de la société par contrat de travail, lequel stipule une clause de confidentialité et une clause de non divulgation.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

8.1 - LE CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de **Jaguar Network** toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

8.2 - LE CLIENT agit en qualité d'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. LE CLIENT est seul responsable de son exploitation professionnelle, réalisée via l'offre de services Jn-Hebergement. Notamment, le client est responsable des sites Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

8.3 - LE CLIENT s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques.

8.4 - LE CLIENT garantit **Jaguar Network** de toute action en revendications de tiers liées au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal. A ce titre, LE CLIENT indemnifiera **Jaguar Network** de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de **Jaguar Network**, même par une décision de justice non définitive.

8.5 - LE CLIENT supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service, consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne à qui LE CLIENT aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe, non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par **Jaguar Network**. LE CLIENT veillera à ce que les membres de son personnel en rapport avec **Jaguar Network** soient formés au fonctionnement des services sur Internet.

ARTICLE 9 : DUREE DU CONTRAT

9.1 - Le contrat est conclu pour une durée déterminée par le client lors de la commande.

9.2 - Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, selon les modalités et tarifs pratiqués par **Jaguar Network** à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites ci-après.

ARTICLE 10 : PRIX ET FACTURATION

10.1 - . Les tarifs en vigueur sont disponibles en ligne sur le site <http://www.jn-hebergement.com>. Tous les prix s'entendent hors taxes et sont payables en Euros.

10.2 - Le prix fixé pour la période de souscription est mentionné définitivement à la signature du CGV sur la facture.

10.3 - Pendant la période de souscription, le prix ne peut être révisé.

10.5 - Les factures sont payables d'avance pour la période à échoir. Tous droits et taxes applicables à ces prix seront facturés en supplément, à la date de leur mise en vigueur légale.

10.6 - De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par **Jaguar Network** de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice l'application de l'article résiliation :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par LE CLIENT au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- la facturation au CLIENT d'un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, dernier taux publié à la date de facturation, l'intérêt étant dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel. L'intérêt est calculé au prorata temporis sur la période d'un mois.
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour **Jaguar Network** d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article - Résiliation.

10.8 - Tout désaccord concernant la facturation, et la nature des services devra être motivé par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans le délai de huit jours à compter de la date d'émission de la facture. En l'absence de lettre Recommandée motivée avec Accusé de Réception, LE CLIENT sera réputé avoir accepté la facturation.

10.9 - En cas de contestation, la totalité des sommes dues, y compris celles correspondant aux prestations contestées, devra être payée aux échéances prévues. Passé ce délai, LE CLIENT sera réputé avoir accepté les décomptes qui lui ont été présentés. Les contestations du CLIENT ne seront alors plus recevables.

ARTICLE 11 : RESILIATION

11.1 - **Jaguar Network** ou LE CLIENT, pourront résilier le contrat au terme de chaque période de souscription, en respectant un préavis de 1 mois, adressé par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

11.2 - **Jaguar Network** et le CLIENT s'obligent mutuellement à s'avertir, par Lettre Recommandée Avec Accusé de Réception de tout manquement au présent contrat.

11.3 - A la fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, LE CLIENT devra, sans délai, cesser toute utilisation du service, et procéder à ses frais au rapatriement de ses données. **Jaguar Network** ne pourrait en aucun cas être inquiétée de la destruction de données confidentielles ou pas, passé ce délai.

11.4 - En cas de résiliation du contrat, toute somme versée est due.

ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE

12.1 - Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à **Jaguar Network** au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de **Jaguar Network**, alors **Jaguar Network** sera dispensée de ses obligations.

12.2 - Dans ces cas, **Jaguar Network** sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement. En cas de Force Majeure, **Jaguar Network** devra tenir régulièrement informée le CLIENT des suites, des pronostics de rétablissement.

12.3 - Les obligations nées du présent contrat seront suspendues pendant toute la durée du Cas de Force Majeure.

12.4 - Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 13 - PUBLICITE ET PROMOTION

13.1 - **Jaguar Network** pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au CLIENT ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

14.1 - Le présent contrat de prestations est soumis à la loi française.

14.2 - Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales De Vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Salon de Provence.

ARTICLE 15 : SECRET

15.1 - Chacune des parties devra considérer comme confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelque tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

ARTICLE 16 : CESSION

16.1 - LE CLIENT n'est pas autorisé à céder, transférer, déléguer ou licencier les droits et obligations découlant du contrat, sous quelque forme que ce soit, sauf accord préalable et écrit de **Jaguar Network**.

16.2 - Le contrat pourra être transféré par **Jaguar Network** à tout moment à une autre personne morale se substituant à elle-même, sous réserve d'une information préalable du CLIENT.

ARTICLE 17 : MODIFICATION

17.1 - Modifications avant la signature. Le Client garantit que toutes les modifications qu'il a apportées aux présentes Conditions ont été clairement indiquées et qu'il n'a fait aucun changement n'étant pas clairement identifié comme tel.

17.2 - Les modifications contractuelles et les changements de coordonnées postales et bancaires doivent être immédiatement indiqués à JAGUAR NETWORK par LE CLIENT.

17.3 - Les parties conviennent que **Jaguar Network** peut modifier de plein droit son service sans autre formalité que d'en informer LE CLIENT, sous réserve que le service fourni au CLIENT soit maintenu.

ARTICLE 18 : GENERALITES

18.1 - La nullité d'une des clauses du contrat de prestation de services en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat qui garderont leur plein effet et portée.

Fait à le

Mention obligatoire et manuscrite : Lu et approuvé

Le client :

Tampon, signature

Pour Jaguar Network
David BIAGINI - Gérant